



Responsabilité club

Par guy06

Bonjour,

je suis président d'une association sportive .

deux de mes entraîneurs bénévoles ont organisé à leur initiative un stage pendant les vacances avec une dizaine de licenciés de l'association.

le stage qu'ils ont organisé d'une durée d'une semaine était payant mais hors des créneaux d'entraînement de l'association et sans que l'association ne leur ait donné son acceptation

ils ont fait signer une décharge de responsabilité aux parents les dédouanant en cas d'accidents sur les trajets et pour les activités proposées alors que ce sont ces derniers qui ont pris les enfants dans leurs voitures personnelles.

questions: la responsabilité du club peut-elle être engagée?

la décharge de responsabilité est-elle valable,? (ce qui m'étonnerait beaucoup)

suis-je en droit d'intenter des actions contre ces deux personnes et pour quel motif?

NB le stage est fini et heureusement il n'y a pas eu d'accident

Par Isadore

Bonjour,

la responsabilité du club peut-elle être engagée?

Si ces entraîneurs se sont réclamés du club, oui. Sinon probablement non, ce n'est pas parce qu'ils font partie du club que celui-ci est responsable de toutes leurs activités. L'important est qu'il soit clair que c'est hors du cadre de l'association que cette activité a lieu.

la décharge de responsabilité est-elle valable,? (ce qui m'étonnerait beaucoup)

Tout dépend de ce que l'on entend par "valable". C'est un document qui engage les gens qui l'ont signé. En cas d'accident non responsable, cela permet de prouver que les enfants étaient là avec la permission des parents, et donc d'éviter que les entraîneurs soient inquiétés pour avoir fait monter dans leur voiture des mineurs sans permission.

En cas d'accident responsable, cela n'exonère bien évidemment pas le conducteur de sa responsabilité liée à sa faute, ni ne prive les passagers de leur droit à indemnisation.

suis-je en droit d'intenter des actions contre ces deux personnes et pour quel motif?

Tout dépend de ce qu'elles ont fait. Ont-elles détourné les moyens de l'association à leur profit, fait des faux... ?

Si c'était hors du cadre du club, et que l'organisation de ce stage est passée par une simple entente entre les parents et les entraîneurs, cela ne vous regarde pas. Vos licenciés et vos bénévoles sont libres d'occuper leur temps comme bon leur semble et de faire des affaires.